

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

**Délibération n°2024.12.264**

**Tarifs 2025 : contrôle du raccordement des immeubles au réseau  
d'assainissement collectif**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 13 décembre 2024  
**Secrétaire de Séance:** Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **58**  
Nombre de pouvoirs: **17**  
Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlène MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024  
Affichage : 24/12/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.12.264**

Rapporteur : Thierry HUREAU

**TARIFS 2025 : CONTROLE DU RACCORDEMENT DES IMMEUBLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès aux services d'assainissement

Par délibération n°2023.03.065 du 16 mars 2023, les contrôles de conformité en cas de cession immobilière, de nouveau raccordement ou de modification du raccordement existant sont rendus obligatoires modifiée par la délibération n°2023.12.222 du 13 décembre 2023.

Par délibération n°2023.12.218 du 13 décembre 2023, le principe d'une facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, a été reconduit, dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême attestant de la conformité ou de la non-conformité, est délivré au demandeur.

Le montant de cette prestation pour l'année 2024 a été fixé à **94,29 € HT (103,72 € TTC)** pour chaque logement ou local contrôlé.

Compte-tenu des prévisions d'inflation en 2025 à 2 %, et de la hausse des charges de personnel (notamment dues à l'augmentation des cotisations patronales de 4 points), une majoration du tarif est proposée à hauteur de 5 %.

**Je vous propose, pour l'année 2025 :**

**DE RECONDUIRE** la facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême est délivré au demandeur ;

**D'AUGMENTER** le tarif 2024 de 5 % soit:

Contrôle de conformité	Tarif 2024		Tarif 2025	
	€ HT	€ TTC	€ HT	Augmentation de 5 % € TTC (TVA 10 %)
Montant par logement ou local contrôlé	94,29	103,72	99,00	<b>108,90</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20241219\_2694\_12\_264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024  
Affichage : 24/12/2024

**DE MAINTENIR** la redevance spécifique pour les déplacements sans intervention d'un agent sans possibilités de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue suivante :

Contrôle de conformité	Tarif 2025	
	€ HT	€ TTC
Déplacement infructueux	45,50	50,05

<b>Pour : 75</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Affichage : 24/12/2024